

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GÉNÉRAL A  
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES  
JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION  
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
TRAVAIL- DEMOCRATIE- PAIX

**DECRET** N°79/705 du 28/12/79

portant nomination de Monsieur NGOMA  
Georges, Assistant Social principal sta-  
giaire en qualité de Directeur du Centre  
d'Observation pour mineurs Délinquants de  
Brazzaville

V I S A S :

~~LE~~ PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

D.F.P.

VU la constitution du 8<sup>e</sup> Juillet 1979 ;  
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des  
fonctionnaires, ensemble les textes modificatifs et d'application  
subséquents ;

VU l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;

VU le décret 62/130/MF du 29 Mai 1962 fixant le régime de  
rémunérations des fonctionnaires ;

VU le décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres ;

VU le décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3 Février  
1962 portant statut des fonctionnaires ;

VU le décret 67/50/FP du 24 Février 1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements ;

VU le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret 62/196 fixant les échelonnements in-  
diciaires des fonctionnaires ;

VU le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution,  
organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administra-  
tion Judiciaire ;

VU le décret 78/175 du 9 Mars 1978 portant création du cen-  
tre d'observation pour mineurs Délinquants à Brazzaville ;

VU le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;

VU le dossier présenté par l'intéressé,  
Après avis favorable du Secrétaire Général à l'Administra-  
tion Judiciaire ;

Vu le décret n°79/448 du 11/9/79 fixant les indemnités allouées  
aux titulaires de certains postes administratifs

**DECRET**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : Monsieur NGOMA Georges, Assistant Social Principal Sta-  
giaire est nommé Directeur du Centre d'Observation pour mineurs Dé-  
linquants de Brazzaville (poste à pourvoir ).

.../....

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera...

Fait à Brazzaville, le 28 DECEMBRE 1979

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

COLONEL LOUIS SYLVAIN-FOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et du Travail

Victor TAMBA-TAMBA.-

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

- PM-CAB ..... 1
- MJT-CAB ..... 1
- SGAJ-DSJ ..... 1
- D.F.P..... 1
- D.B..... 1
- D.C.F..... 1
- J.OR.PC..... 1
- B/Courrier ..... 1
- Parquet Général ..... 1
- SGAS ..... 1
- Intéressé ..... 1